



(Association régie par la loi 1901- N° inscription Préfecture des Bouches du Rhône n° W75100 2597)

DEMANDE D'ADHESION ANNEE 2025

ORGANISME : _____

NOM, PRENOM : _____

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Nationalité : _____

Activité Professionnelle : _____

Adresse Professionnelle : _____

Tél.1 : _____ Tél.2 : _____

Courriel : _____

Adresse Privée : _____

Tél. : _____ Portable : _____

Courriel : _____

Je désire adhérer à l'AFJET et en accepte les statuts après lecture

Noms des parrains (2) : _____

Membre actif (cotisation 70,00 Euros) :

Journaliste professionnel, Pigiste, Écrivain, Chroniqueur, Conférencier, Photographe et autres...

Membre associé (cotisation 110,00 Euros) :

Personnes qui soutiennent l'association, sans pour autant avoir une activité liée à un média touristique.

Membre partenaire (cotisation 300,00 Euros) :

Tous les organismes institutionnels, tels ADT, OT, Agences de presse spécialisées dans le tourisme, agences de voyages, entreprises de communication, de relations presse et relations publiques.

Toute personne physique ou morale pouvant justifier d'une activité professionnelle au sein du monde du tourisme au sens le plus large du terme tourisme.

Membre affilié d'un membre partenaire ou Etudiant (cotisation 40,00 Euros) :

Membre partenaire avec gratuité dans le cadre d'un échange de service(s) :

Ci-joint chèque libellé à l'ordre de l'AFJET du montant de ma cotisation pour l'année soit : _____ €

Date :

Demande à retourner au siège Administratif

Par courriel : president@afjet.fr

Ou par courrier :

AFJET

31, Rue Camille Pelletan

83500 - La Seyne Sur Mer

***Votre candidature aussi,**

sur : www.afjet.fr

Signature :

*Prière de joindre 1 photo d'identité

Qu'est-ce que l'Affjet ?

Fondée en 1936 dans le but de décerner un prix littéraire annuel, l'Association Française des Chroniqueurs de Tourisme est devenue aujourd'hui :

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES JOURNALISTES ET ECRIVAINS DU TOURISME

En effet, la situation, l'évolution de l'information en matière touristique, ont trop souvent été faussées par des querelles de professionnalisme, qui n'ont aucun sens, si ce n'est au niveau des techniques.

Y aurait-il aujourd'hui des journalistes de tourisme, s'il n'y avait eu, des chroniqueurs, des écrivains, des conférenciers, des photographes et des illustrateurs capables à leur manière de servir la cause du tourisme ?

Les membres associés, accueillis dans notre Association, en fonction des professions qu'ils exercent dans le domaine du tourisme de la culture, voire du sport, en sont tous aussi conscients, puisqu'ils sont nos partenaires privilégiés lors des manifestations organisées par l'AFJET.

Qu'il s'agisse du Prix Littéraire du Tourisme (le premier créé dans l'Association Française des Journalistes et Ecrivains du Tourisme, du Prix de la Photo, du Tournoi de Tennis (jusqu'en 1997) ou du journal "Tourisme News" devenu, en 2000, « La Lettre de l'AFJET » ainsi que « Les Carnets de voyages »

Les fructueux échanges concernant l'information touristique, déjeuners-débats, voyages de presse ou congrès ont amplifié notre action au sein du paysage touristique Français.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET ÉCRIVAINS DU TOURISME

Dont nous sommes les cofondateurs, et qui regroupe aujourd'hui 35 associations nationales, compte plus de mille membres sur les cinq continents, et bénéficie d'un statut privilégié auprès de l'UNESCO.

Extrait des statuts

L'Association a pour but :

- De permettre à ses membres d'accomplir leur tâche professionnelle dans les meilleures conditions, en leur procurant des facilités d'accueil, en créant et en maintenant un contact permanent avec les représentants qualifiés du tourisme, tant en France qu'à l'étranger ;
- De servir la cause du tourisme par la publication des productions de ses membres, en suscitant et en organisant des voyages et des réunions de presse en France ou à l'étranger, en décernant chaque année ses Grand Prix de l'AFJET relatif au tourisme.

LA QUALITE DE MEMBRE :

Se prend :

Les candidatures sont obligatoirement présentées par écrit, accompagnées de toutes justifications nécessaires, parrainées par deux membres dont un, au moins, doit être membre actif de l'Association.

Les dossiers de candidatures sont examinés par le Bureau.

Se perd :

1. Par la démission adressée par lettre au Conseil d'Administration ;
2. Par radiation prononcée par le Conseil d'Administration au moins à la majorité des deux tiers de ses membres pour, entre autres inobservance des statuts, non-paiement des cotisations, tout comportement qui entache l'image de l'Association et faute professionnelle grave.

Les moyens d'action de l'Association sont, entre autres :

- Sa représentativité en tant que groupement de presse spécialisé ;
- Sa participation aux manifestations en faveur du tourisme ;
- Son intervention auprès des Pouvoirs Publics et des Grandes Administrations ;
- La diffusion d'articles ou autres ouvrages publiés dans le même but ;
- L'attribution des grands prix de l'AFJET.